



## créance société de recouvrement

Par **jacques1964**, le **18/12/2011** à **11:48**

Bonjour,

Je souhaite avoir un renseignement. J'ai été gérant d'une société en 1998. La société a été en liquidation judiciaire en 1999. Je viens d'être contacté par une société de recouvrement qui m'a fait parvenir début décembre 2011 un courrier m'informant que la banque ou j'étais client a cédé un portefeuille de créances contentieuses à cette société de recouvrement.. Cette société m'informe qu'elle devient mon interlocuteur exclusif. Dans le premier courrier (décembre 2011) reçu en LRAR on m'informe que je dois deux montants l'un de 13000 € et une autre de 16000€ et que la procédure a été clôturé courant février 2003. Fortement stressé par ce courrier, je contacte cette société qui m'explique qu'il y a la possibilité de négocier si j'accepte un règlement rapidement, le montant peut être réduit de 20% environs. Ayant effectué quelques règlements de ces montants, mon interlocuteur m'indique que en effet les décomptes de mes versements effectués en 1999 n'apparaissent pas et qu'ils vont me renvoyer un courrier avec les décomptes. Mauvaises surprises, le nouveau courrier ne tient pas compte de mes versements mais d'intérêts que je leur doit en plus. Au total, on m'indique 36000€ . Depuis 1999, je n'ai eu aucun renseignement, aucun courrier avec la banque, personne ne m'a informé sur cette situation. En sachant que sur le crédit de 16000€ un peu plus de 5000€ avait été remboursé pendant l'activité, cette somme ne vient pas en déduction. Je souhaite savoir ce que je dois faire pour me sortir de ce mauvais pas et si des gens ont déjà connus cette situation et quelles ont été leurs démarches. Merci

Par **Garito**, le **21/12/2011** à **10:12**

En théorie, votre dette n'est elle pas incluse dans la liquidation ? Si c'est le cas, vous ne devez rien payer.